

Image not found or type unknown



demande d'autorité parentale

Par **CDACJ**, le **07/03/2013** à **19:08**

Bonjour;

A femme et moi nous avons conclu un PACS depuis 2 ans. Elle a un enfant mon beau fils, dont le vrai papa ne vie pas sur le territoire français, et n'a jamais contribué à la vie affective et éducative de l'enfant. Nous vivons tous ensemble depuis ses 3 ans maintenant il a 9 ans. Je voudrais savoir comment faire la demande d'autorité parentale au moins partielle de mon beau fils. le but que ma femme et moi nous divisons cette autorité parentale.